



F
S
U

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°3 du 15 septembre 2010
au Bulletin n°575 - ISSN : 1250-3509

RETRAITES, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT Ensemble pour plus de justice et d'égalité !

Appel unitaire interprofessionnel
FSU, CGT, CFTC, CFDT, CGC, UNSA

Tous en grève Jeudi 23 septembre 2010 Manifestation à 13 h - Bastille

Le cadre unitaire et interprofessionnel proposé pour poursuivre la mobilisation contre le projet de loi sur les retraites est un élément déterminant de la capacité du mouvement social à imposer au gouvernement les négociations nécessaires pour que chaque salarié puisse partir à la retraite avec une pension décente à un âge décent.

Le gouvernement a choisi le passage en force avec l'examen du projet de loi de « réforme des retraites » en procédure accélérée : présentation en conseil des ministres le 13 juillet, présentation à l'assemblée nationale le 7 septembre; examen par le Sénat entre le 4 et le 10 octobre.

Jamais un gouvernement n'a mis en œuvre une politique aussi régressive, écrasant les plus démunis, stigmatisant les différences, mettant en œuvre de nouvelles inégalités, jetant le discrédit sur les services publics, se livrant à des attaques fortes contre les fonctionnaires.

Rien n'est joué et l'engagement massif des personnels dans la journée de grèves et de manifestations du 23 septembre est de nature à faire reculer le gouvernement.

Nous serons forts parce que nous serons nombreux et convaincus de la nécessité de l'unité.

COMMUNIQUÉ

INTERSYNDICAL

p.2

POUR LES RETRAITES, TOUS DANS L'ACTION LE 23 SEPTEMBRE !

Le 23 septembre, ensemble, salariés, retraités, amplifions la mobilisation...! Démontrons au gouvernement que sa contre-réforme ne passe pas et qu'il doit la retirer. Rien n'est joué.

Travailler plus longtemps pour gagner moins !

L'allongement de la durée de cotisation va à l'encontre de la tendance historique à la réduction du temps de travail. Elle conduira nécessairement à une baisse des pensions.

Parce que le passage à 62 ans de l'âge légal et surtout son corollaire le passage à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein aura pour conséquence d'amplifier le système de décotes. A 62 ans certains d'entre nous verraient leur pension diminuer de 14% du seul fait de ce décalage.

A cet âge, quelle énergie et quelle disponibilité nous restera-t-il pour nos élèves ?

«On vit plus longtemps : on doit travailler plus longtemps» ?

Cela fait longtemps que l'allongement de la durée de vie s'accompagne de la réduction du temps de travail et de l'augmentation du temps pour soi ; au nom de quoi devrait-on inverser cette tendance ?

Le vieillissement de la population n'est pas un problème en soi. Un taux de croissance de 2% par an permettra de doubler la richesse nationale d'ici 40 ans. Aujourd'hui, le taux d'inactivité des seniors et le taux de chômage des jeunes posent question ! Et si la solution résidait dans le partage des richesses et de l'emploi ?

Des mesures financées par les seuls salariés

Le «financement nouveau» repose essentiellement sur les salariés qui paieraient 85% de la facture présentée par le gouvernement alors que les 3/4 du déficit des retraites sont dûs à la crise. Pourquoi faire supporter ce poids aux seuls salariés ?

Chaque mois, l'augmentation des retenues pour pension prélevées sur les traitements bruts des fonctionnaires leur confisquera une journée de salaire.

Quelques « mesurées » donnent l'illusion d'un partage des financements, mais ne s'attaquent pas à la question de fond d'une plus juste répartition des richesses produites.

Communiqué intersyndical FSU, CGT, CFTC, CFDT, CGC, UNSA

Fortes de la réussite exceptionnelle du 7 septembre les organisations syndicales CGT, CFTC, CFDT, CGC, FSU et UNSA* considèrent que les annonces du Président de la République, qui se voulaient une réponse aux mobilisations, ne modifient pas le caractère injuste et inacceptable de la réforme proposée.

Réunies le 8 septembre 2010 elles décident de poursuivre et d'amplifier le processus de mobilisation pour obtenir des mesures justes et efficaces afin d'assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Elles appellent à faire du mercredi 15 septembre, jour du vote par les députés du projet de loi, une journée forte d'initiatives et d'interpellations des députés, des membres du gouvernement et du Président de la République dans les départements et les circonscriptions.

Avant le débat au Sénat elles décident de faire du jeudi 23 septembre une grande journée de grèves et de manifestations dans tout le pays.

* Solidaires et FO appellent aussi à la journée du 23 septembre sans être signataires du communiqué commun.

Sommaire : p.1 : Ensemble pour plus de justice et d'égalité - p.2 : Pour les retraites, tous dans l'action
p.3 : Un projet brutal et injuste ! - p.4 : Education : d'autres choix pour la réussite de tous.
p.5 : Déclaration d'intention de grève.

UN PROJET BRUTAL ET INJUSTE !

sophie,

... recrutée institutrice à 23 ans en 1988, partira en retraite en 2023 à 58 ans. Elle sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, elle aurait touché une pension nette de 1 553 €. Avec le projet de loi, elle touchera une pension nette de 1 372€ soit une diminution de 11,64% de la pension.

Elle devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 60 ans, pour retrouver un même niveau de pension.

Elle devra travailler jusqu'à 62 ans pour obtenir une pension complète.

Si Sophie avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, elle aurait touché 1 994€ en 2010.

*Sur le site du SNU.ipp 93 :
utilisez le calculateur
pour obtenir des réponses
précises.*

séverine,

... recrutée PE à 25 ans en 2003, partira en retraite en 2040 à 62 ans.

Elle sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, elle aurait touché une pension nette de 1 505 €.

Avec le projet de loi, elle touchera une pension nette de 1 320€ soit une diminution de 12,29% de la pension.

Elle devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 64 ans, pour retrouver un même niveau de pension.

Elle devra travailler jusqu'à 67 ans pour obtenir une pension complète.

Si Séverine avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, elle aurait touché 1 645€ en 2040.



stéphane,

... recruté PE à 24 ans en 1993, partira en retraite en 2031 à 62 ans. Il sera au 11ème échelon professeurs des écoles.

Avec la réglementation actuelle, il aurait touché une pension nette de 1 564 €. Avec le projet de loi, il touchera une pension nette de 1 449€ soit une diminution de 7,35% de la pension. Il devra travailler 2 ans de plus, jusqu'à 63 ans, pour retrouver un même niveau de pension. Il devra travailler jusqu'à 66 ans pour obtenir une pension complète. Si Stéphane avait eu accès à l'indice terminal des PE de 783, il aurait touché 2 047€ en 2031.

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT ANNONCES TROMPEUSES !

• Mères de 3 enfants :

Les mères de 3 enfants qui sont à 5 ans de la retraite continueraient de bénéficier des règles antérieures à l'adoption de cette réforme. En réalité, seules celles qui auront 57 ans et plus (ou 52 ans et plus s'ils elles ont été 15 ans institutrices) au 1er janvier 2011 pourront continuer de bénéficier des dispositions antérieures.

Cette annonce peut donc conduire des femmes fonctionnaires à faire des choix erronés. Elle ne règle en rien la question de toutes les autres.

• Minimum garanti :

Restriction drastique de l'accès ; même les pauvres doivent payer !

Application dès la publication de la loi ! «Sinon, la décote ne sert à rien» (Eric Woerth)

• Services auxiliaires

La possibilité de valider des services auxiliaires pour les agents qui seront titularisés est supprimée après le 1er janvier 2013.

Jusqu'à un assistant d'éducation, par exemple, pouvait, après avoir réussi son concours de professeur des écoles, racheter ses services de non titulaires et les prendre en compte dans le calcul de sa pension civile. Cette possibilité n'existerait plus. Le gouvernement prétend améliorer la situation des polypensionnés. En réalité, il crée des polypensionnés et les laisse dans une situation pénalisante !

EDUCATION : D'AUTRES CHOIX POUR LA REUSSITE DE TOUS

Les suppressions de postes, avant-goût amer de ce qui est aujourd'hui confirmé

Dans l'Education nationale, ce sont donc 16000 postes d'enseignants qui sont appelés à être rayés du budget 2011. Ces suppressions s'ajoutent aux 16 000 réalisées cette année.

En avril dernier, la divulgation des 13 fiches, demandant aux recteurs de traquer les emplois d'enseignants, était un avant-goût amer à ce qui constitue aujourd'hui une confirmation. Pour mettre en oeuvre son plan budgétaire, les recteurs et Inspecteurs d'académie sont priés de baisser la scolarisation des moins de trois ans, de diminuer le nombre de départ en formation RASED, de fermer les postes d'intervenants en langue et d'augmenter le nombre d'élèves par classe, appauvrissant ainsi le service public d'éducation.

Au final, ce sont les élèves et notamment les plus fragiles qui risquent d'être les premières victimes de ces choix budgétaires.

La lutte contre les inégalités scolaires nécessite de faire de l'Education une priorité, tout comme celle contre les inégalités sociales appelle à une autre réforme des retraites.

Le SNUipp demande au Ministre de revenir sur les suppressions de postes envisagées.

Rentrée 2010 en Seine-Saint-Denis : des postes vacants partout !

Dans le 1er degré (maternelles et élémentaires), non seulement 160 classes du département sont prises en charge par 160 nouveaux collègues (PES) recrutés en juillet 2010 et n'ayant pas encore reçu de formation professionnelle (effet de la réforme de la formation des maîtres), mais en plus le recrutement n'ayant pas été à la hauteur des besoins les années précédentes... il manque du monde sur le terrain !

La désorganisation totale : voilà le résultat des politiques menées ! Dans plusieurs villes du département il reste aujourd'hui des classes sans enseignant affecté. Lors d'un premier pointage sur 8 villes le jour de la rentrée, nous avons déjà dénombré 145 postes vacants !

Pour remédier à cette situation, l'administration demande aux titulaires remplaçants de prendre les classes et ce probablement jusqu'à la Toussaint, moment où une deuxième « vague » de Professeurs des écoles stagiaires, recrutés en juillet, viendront faire « leur stage en responsabilité ». Le gouvernement a décidé de supprimer l'année de formation initiale et de faire se succéder devant les élèves, des remplaçants titulaires et des collègues débutants qui commencent leur carrière dans des conditions difficiles. Les remplaçants ne pourront donc pas remplacer les maîtres malades. Les écoles du département ont déjà vécu une situation explosive de non-remplacement des enseignants absents tout au long de l'an passé. Ce qui avait déjà provoqué une mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, qui réclamaient 450 postes de remplaçants supplémentaires ! Lors du CTP du 6 septembre, nous avons fortement interpellé l'IA sur la situation alarmante des postes vacants et des menaces de non-remplacement des maîtres absents.

Pour ne pas revivre la situation qu'a connue le département l'an passé, l'Inspecteur d'Académie s'est dit prêt à recruter des étudiants préparant le concours qui seront embauchés sous contrat comme le Ministère le recommande dans ses fiches sur les « gisements d'efficience » parues en juin 2010. Il existe d'après l'Inspecteur d'Académie : « un vivier de 150 étudiants prêts à assurer le remplacement ». Nous avons réaffirmé notre opposition totale à de tels « bricolages », conséquence de la réforme de la formation des maîtres que nous continuons de combattre.

Nous prenons contact avec la FCPE 93 pour envisager une action d'envergure pour obtenir la création des moyens nécessaires au service public d'éducation et en premier lieu les 450 postes de remplaçants nécessaires dans notre département. Et nous proposons aux collègues réunis en AG de débattre des moyens d'action pour créer le rapport de force pour obtenir ces postes.

Précaires : leurs emplois sont supprimés, eux aussi doivent se mobiliser

Dans plusieurs départements, les inspecteurs d'académie viennent d'annoncer la suppression d'emplois d'EVS, personnels déjà précaires, renvoyés brutalement au chômage. Ces suppressions de postes s'ajoutent à toutes celles déjà annoncées au ministère de l'éducation nationale. Ce sont les missions d'aide administrative auprès des directeurs qui sont les plus touchées.

Haute-Savoie, 160 postes supprimés, Bouches-du-Rhône : 357, Besançon : 120... Haut-Rhin et Var, aucun recrutement, ni renouvellement possibles. Ailleurs, la situation semble confuse, augurant des évolutions similaires.

Outre la perte d'emploi, souvent dramatique, pour les personnels concernés, ce sont autant d'écoles privées soudainement d'aide à la direction d'école, au moment où les tâches administratives sont particulièrement lourdes.

Grève du jeudi 23 septembre 2010 :

**Lettre d'intention de faire grève à transmettre
le lundi 20 septembre à minuit au plus tard à l'IEN,
y compris par mail :**

***Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.***

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales. Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. C'est inacceptable. Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants demandent au gouvernement des mesures pour le maintien des emplois, l'amélioration des garanties collectives et des mesures pour une réglementation de la sphère financière internationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le jeudi 23 septembre 2010.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

NOM :

Prénom :

Ecole d'affectation :

Signature :